

Point vers le sud-ouest, et les navires allant à Collingwood par le nord-ouest, devront se maintenir au nord du secteur rouge, ayant le feu blanc en vue, jusqu'à ce que le feu du brise-lames indique S. O., alors qu'ils devront gouverner sur ce relèvement.

Au cours de la dernière saison, deux bouées-cloches automatiques ont été établies, l'une près l'embouchure de la rivière Niagara, sur le lac Ontario, et l'autre sur la Roche Solitaire, à l'entrée du chenal Waubuno, dans la baie Georgienne.

La première est peinte en rouge, et a été mouillée dans 20 pieds d'eau au large du côté ouest du confluent de la rivière, à 2 milles et 3 encablures N.O.  $\frac{1}{4}$  N.  $\frac{1}{2}$  N. du feu américain de Fort-Niagara, remplaçant une bouée-espar.

A la suite de l'établissement de cette bouée, la cloche de brume mue par une machine mise en mouvement sur le rempart nord du fort Mississauga, sur le côté ouest du confluent de la rivière, a été discontinuée, et la cloche et la machine ont été expédiées à la Colombie-Britannique pour être utilisées aux premières passes de Burrard-Inlet.

La bouée de la Roche Solitaire est également rouge, mouillée dans 48 pieds d'eau, à 300 pieds de la roche, et remplace une bouée-baril. Elle doit être rangée à tribord en remontant la baie vers le nord.

Les deux bouées, qui sont de modèle Brown, ont été achetées de A. Brotherhood, de New-York, et coûtent \$755 chaque. Des contrats ont été passés pour leur installation au printemps, leur enlèvement à l'automne et leur entretien pendant l'hiver; ces contrats, qui couvrent une période de trois ans, coûtent \$75 par année pour la bouée de Niagara, et \$125 par année pour celle de la Roche Solitaire.

Outre les réparations les plus importantes qui viennent d'être mentionnées, pour perfectionner le service on en a fait d'autres moins considérables et le peinturage ordinaire.

Le coût total de l'entretien des phares, phares flottants, cloches de brume, bouées et balises de cette division, y compris les phares et le bateau-feu du Manitoba, et le phare de la rivière La Pluie, pendant le dernier exercice, a été de \$72,621.23, et pendant la même période les frais de construction se sont élevés à \$8,638.76.

#### DIVISION DE QUÉBEC.

Cette division comprend les phares et phares flottants en aval de Montréal, sur le Saint-Laurent, ceux de la rivière Richelieu et du lac Memphremagog, ainsi que tous les phares, phares flottants, sifflets de brume à vapeur, bouées et balises du fleuve et du golfe Saint-Laurent, dans les limites de la province de Québec, en même temps que ceux de la côte nord-ouest de Terre-Neuve et de la côte du Labrador. Cette division est administrée par M. J. U. Gregory, l'agent du ministère à Québec qui, à part le service des phares, a aussi sous son contrôle les vapeurs fédéraux *Napoléon III* et *Druid*, de même que la police fluviale de Québec.

A la clôture de la navigation, cette division comptait 151 feux fixes et rotatifs, 8 phares flottants, dont 3 sont munis de sifflets de brume à vapeur, 8 canons de brume, 10 sifflets ou cornets de brume à vapeur, 112 bouées, dont 8 sont à gaz, 59 balises et 9 canots de sauvetage pour servir dans les glaces.

Après avoir été radoubé et remis en bon état, le steamer *Druid* a fait, pendant la dernière saison, le service des bouées à gaz et autres, ainsi que l'approvisionnement